

C'est la Chambre qui a établi les bureaux de circonscription à l'intention des députés à même des crédits alloués par le Parlement. Bien qu'on ait reconnu que les bureaux de circonscription ont été créés pour que chaque député puisse mieux aider les gens de sa propre circonscription, personne n'a allégué qu'un député en a été empêché ou que ces crédits ont été utilisés illégalement.

D'autre part, les bureaux ministériels sont apparemment établis et entretenus à même des crédits du Parlement alloués aux différents ministères. Il n'appartient pas à la Présidence, dans le cadre d'une question de privilège, de décider si ces crédits ont été utilisés de manière illégale. Il y a lieu de signaler que la Chambre a l'occasion de scruter ces dépenses avant d'approuver les bills de subsides, et de les vérifier une fois qu'elles ont été effectuées, par l'entremise du bureau du Vérificateur général ou du comité permanent des comptes publics. Le gouvernement peut être mis au défi de justifier ces dépenses à l'occasion d'une motion de défiance ou d'une motion de fond.

● (1210)

Par conséquent, il semble que la Chambre, dans le cours normal de ses activités, peut parfaitement venir à bout des prétendues difficultés dont le député du Yukon (M. Nielsen) a fait part, de sorte que je dois conclure qu'il n'y a pas là, à première vue, abus de privilège.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je prends simplement la parole pour vous avertir aujourd'hui que nous avons l'intention de soulever lundi une question de privilège qui n'a rien à voir avec la décision que Votre Honneur vient de rendre. Cette question de privilège a trait à certaines remarques faites par le premier ministre (M. Trudeau) et elle sera soulevée au moyen d'un avis approprié donné à la présidence, soit par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), soit par le leader de l'opposition à la Chambre ou moi-même.

Mme le Président: J'en prends note, mais je rappelle au député que je n'ai pas besoin d'un avis verbal. Il me faut un exposé sur la nature de la question de privilège. Du moment qu'on me remet un exposé de ce genre, je suis disposé à entendre la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MODIFICATION CONCERNANT LE TRAITEMENT

L'hon. Yvon Pinard (au nom du président du Conseil du Trésor) demande la permission de déposer le bill C-64, intitulé «Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général».

Questions au feuilleton

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression est ordonnée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Plus tard aujourd'hui.

Mme le Président: Plus tard, du consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 1638, 1883, 2169, 2194, 2200 et 2268.

[Texte]

LES MONTANTS VERSÉS AU CONSEIL CANADIEN DE L'ARTISANAT

Question n^o 1638—**M. Herbert:**

Pour chacune des cinq dernières années, quels montants ont été versés au Conseil canadien de l'artisanat par a) le gouvernement fédéral, b) les gouvernements provinciaux, c) d'autres paliers de gouvernement, et quel était le budget annuel du Conseil au cours de ces années?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): a) En ce qui concerne le ministère des Communications:

	Montant versé par Arts et Culture
1975-1976	\$ 75,000
1976-1977	\$ 70,000
1977-1978	\$ 70,000
1978-1979	\$ 77,000
1979-1980	\$ 77,000

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

	Montant versé par Arts et Culture
1975-1976	\$ 11,650
1976-1977	\$ 10,300
1977-1978	—
1978-1979	—
1979-1980	—

Paiement d'une contribution au Conseil canadien de l'artisanat pour la production d'une brochure.

En ce qui concerne le secrétariat d'État: Le secteur de la citoyenneté et des langues officielles a alloué les crédits suivants:

Programme de service communautaire étudiant	
1979	\$ 4,000